



Jorat-Mézières, le 04 octobre 2022

Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 04 OCTOBRE 2022

Présidence : Monsieur Blaise Vuille

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

- Préavis N°09/2022 : Arrêté d'imposition 2023
d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté avec un taux d'imposition à 73% par rapport à l'impôt cantonal de base.

- Préavis N°10/2022 – Transformation des classes du crêt à Mézières en un centre d'accueil temporaire CAT
 - D'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder à la transformation des classes du Crêt à Mézières en un centre d'accueil temporaire CAT ;
 - D'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 360'000.00 TTC, destiné aux travaux précités ;
 - De financer ces travaux par la trésorerie courante, et recours à l'emprunt si nécessaire ;
 - D'amortir cet investissement sur 10 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 36'000.- la première fois l'année suivant la fin des travaux, soit en 2024.

Ainsi délibéré en séance du quatre octobre deux mille vingt-deux.

Le Président,

Blaise Vuille



La secrétaire,

Catherine Poncelet